

## FAITS DIVERS EXPRESS

### CUSY / GRUFFY

Une personne s'est jetée du pont de l'Abîme

Hier matin, une personne désespérée a laissé son véhicule à proximité du pont de l'Abîme et s'est donné la mort en se jetant dans le vide. Les secours, un hélicoptère et le PGHM, ont été déployés sur place. Le trafic a du être momentanément interrompu aux véhicules circulant sur le pont.

### VINZIER

Super U : la station-service braquée

Lundi, la station-service du Super U a été une nouvelle fois la cible d'une attaque. Les deux malfrats ont opéré à 19h15, à la fermeture de la station. Le duo a fait usage d'une bombe lacrymogène sur les deux employés avant de prendre la fuite avec la caisse sur un scooter. Montant du préjudice : 250 €. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie, qui lance également un appel à témoins. Les personnes susceptibles de fournir des renseignements sur les auteurs du braquage ou leur cyclomoteur sont invitées à appeler la brigade d'Évian au 04 50 75 01 06. La station avait déjà été braquée en décembre dernier et en mars 2007.

### BERNEX

Une voiture volée par deux fois

C'est l'arroseur arrosé, ou plus exactement le voleur étroussé. Dimanche, des gendarmes interpellent un homme en flagrant délit de tentative de vol de voiture. Surprise : le véhicule apparaît déjà dans le fichier des voitures volées. L'auteur du vol original a été interpellé à son tour dans la journée. Les deux hommes, domiciliés dans le pays d'Évian, sont déjà connus pour des faits similaires. Ils comparaitront au tribunal en septembre.

### COMBLOUX / SALLANCHES

Un obus en... promenade en ville

Après la découverte, lundi 22 février, son sang n'a fait un tour. Cette habitante de Combloux a immédiatement appelé la brigade de Megève qui a alors appelé les démineurs de Lyon. Pensez, elle venait de trouver un obus chez elle ! Après description de l'engin, les démineurs ont signalé qu'ils allaient venir. Il semble que la cohabitation avec l'explosif devait empêcher la dame de dormir depuis une semaine. Du coup, ce lundi à 17h, sans autre précaution, elle prenait l'engin, le chargeait dans son coffre et fonçait à la brigade de gendarmerie de Sallanches pour s'en débarrasser. Quelle fut pas la surprise des gendarmes en découvrant l'engin, transporté sans précaution ! « Si elle avait été percutee par un autre véhicule, que se serait-il passé ? », questionne un gendarme. Hier matin, les démineurs lyonnais venaient débarrasser la brigade de son funeste "présent".

**ASSISES** La déposition du médecin légiste provoque un choc lors de l'audience

## Et si Freddy n'était pas mort avant le découpage de son corps

### ANNECY

À l'issue de la première journée du procès de Karim Benderadji lundi, chacun savait que le pire serait pour le lendemain, avec l'examen détaillé des faits. Les parents de la victime devaient-ils assister à ce récit ? Anne-Marie Liot n'a pas hésité : « On espère qu'il dira la vérité, je serai là, je le fais pour mon fils. »

« Vous allez nous dire ce qui s'est passé précisément », a commencé le président François Bessy à l'ouverture de l'audience d'hier, s'adressant à l'accusé. La version de Karim Benderadji n'a pas varié depuis son audition par la police judiciaire. Freddy est venu chez lui pour se faire couper les cheveux. Il parlait des 450€ qui étaient sur son bureau et qu'il ne voit plus en revenant de la salle de bains, d'une bagarre qui s'ensuit, Freddy prenant le dessus et l'accusé lui portant plusieurs forts coups de marteau sur la tête. « Il avait un gros trou dans la tête. »

### Pas d'explication

« Je l'ai tué, je l'ai découpé, j'ai demandé une rançon. Je n'ai jamais eu l'intention de faire quoi que ce soit. Il voulait rentrer chez lui, moi aussi. » L'accusé s'est dit incapable d'expliquer ni sa violence, ni l'enchaînement de ses actes après le meurtre. Ses demandes de pardon répétées à la famille Liot ont agacé M<sup>e</sup> Collard, avocat de



Karim Benderadji entouré de ses avocats, Me Rimondi et MeJullien.

Le DL/Greg YETCHMENIZA

la partie civile : « À quel moment pouvez-vous demander pardon si vous n'arrivez pas à comprendre ? »

L'avocat général Hervé Robin a mis en avant des contradictions concernant l'argent, disant que Freddy Liot avait de l'argent sur son compte en banque : « Vous, vous n'aviez rien, est-ce que vous n'avez pas essayé de soutirer des sous à Freddy ? Réponse : « Pas du tout, j'avais des économies ». Et d'évoquer des petits deals de cannabis pour améliorer sa situation.

M<sup>e</sup> Rimondi, avocat de la défense, insistant sur le fait que son client a expliqué dès ses premières déclarations que « Freddy a pris l'ar-

gent » a tenté à son tour de lui faire dire « pourquoi vous devenez celui qui n'arrive plus à se contrôler ? » et, se référant au dossier : « J'ai eu le sentiment d'être trahi, je me suis senti un peu en danger quand il était sur moi. »

La déposition des policiers de la PJ d'Annecy a battu en brèche la version de l'enchaînement incontrôlé des faits, concernant l'épisode de la rançon. Ils ont la preuve que Karim Benderadji les a repérés au square de Parilly où 75 000€ devaient être déposés dans une poubelle, raison pour laquelle il ne se serait pas montré.

**Le sang d'un cœur qui bat ?** Deux médecins légistes ont



Me Collard, l'avocat de la famille Liot, au côté d'Anne-Marie Liot, la mère de la victime. Le DL/Greg YETCHMENIZA

examiné le tronc humain découvert dans l'Arve à Gaillard. Le Dr Thierry Roupioz, puis le Dr Sylvain Lainé, ont expliqué dans le détail comment la tête et les membres de la victime ont été découpés, la chair à l'aide d'un couteau de type Opinel, et ensuite les os avec une scie égoïne. Alors qu'il expliquait qu'il était impossible de déterminer la cause du décès en raison de l'absence des autres parties du corps (la tête n'a pas été retrouvée), le Dr Roupioz a précisé : « Nous n'avons aucune possibilité de savoir si la personne était vivante ou pas au moment du découpage. » Les sanglots d'Anne-Marie Liot ont alors brisé le

silence stupéfiant de la salle. L'accusé a détruit la chambre (papier peint, plancher) après le crime. Il dit qu'il y avait beaucoup de sang, cela a provoqué une flexion des légistes. « La victime est vivante, il y a du sang sur la poitrine, le sang est dispersé. Si elle était décédée, le sang s'écoulerait. » Après l'audience, ils ont déclaré qu'un trauma crânien entraine une connaissance incomplète qu'il y ait forcément un arrêt cardiaque. L'accusé a déclaré qu'il était sûr que Freddy était mort. « J'ai écouté son cœur, il ne battait plus. »

Catherine P.

(publi-reportage)

## FRANCE GEOTHERMIE 74

« La géothermie, ça marche ! »  
1 000 clients peuvent en attester

La géothermie est une technologie permettant, grâce à des capteurs, de puiser dans le sol les calories nécessaires au chauffage de l'habitat. De la même manière, la climatisation peut être produite en été. L'investissement est écologique, plus économique, loin devant le solaire, et la solution idéale pour réduire considérablement sa facture d'énergie.

La géothermie 74 ne se disperse pas dans d'autres activités. Un bureau d'études techniques intégré dans la société permet de présenter la solution la mieux adaptée à chaque cas particulier. Leader sur le marché national, le réseau France Géothermie est particulièrement bien implanté en Haute-Savoie et en Savoie, où déjà plus de 1 000 installations ont été réalisées à ce jour.

**Offre exceptionnelle : 3 ans de chauffage gratuit** Dans sa politique de développement des énergies renouvelables, l'Etat favori-

se les réalisations géothermiques par un crédit d'impôt de 40% sur le coût de l'installation. France Géothermie participe également à l'effort public de mesures incitatives, en offrant 3 ans de chauffage gratuit pour tout nouveau contrat signé au cours du mois de mars 2010.

Cerise sur le gâteau : sûreté de la qualité et de la fiabilité de ses installations, France Géothermie 74 propose une garantie de 8 années, pièces et main d'œuvre !



## JUSTICE Violences à l'encontre de deux policiers

### Prison ferme pour deux auteurs du pugilat

### ÉVIAN-LES-BAINS

En garde à vue depuis leur interpellation, deux des auteurs présumés des violences et outrages commis samedi sur des policiers en veille sur le cortège du carnaval à Évian ont été jugés en comparution immédiate. Pour le procureur, ces violences urbaines, cette haine n'avaient qu'un objectif, "se payer du flic".

Âgés de 20 ans, Tarak Ridene et Rémi Mazzuchetti ont été conviés à s'expliquer sur ce déchaînement de violence contre

des fonctionnaires de police. Des faits qualifiés par le procureur Morisot de gravissimes et de « réel danger pour la société » par M<sup>e</sup> Hintermann, avocat des policiers. L'un d'eux a le tympan gauche perforé et huit jours d'ITT. Son collègue lui aussi roué de coups par une « meute de jeunes enragés » a cinq jours d'ITT.

Si Rémi M. qui, selon la partie civile « n'aime pas la police » reconnaît les faits, Tarak R. conteste la version des enquêteurs : « J'ignorais qu'ils étaient flics. Ils

n'avaient pas le brassard au bras ».

Version sur laquelle M<sup>e</sup> Sylvie Dupraz construira sa plaidoirie : « Le tribunal, le ministère public et la partie civile ont instruit ce dossier à charge. Le déséquilibre est manifeste. Les zones d'ombre, de flou et les incertitudes subsistent sur les rôles des uns et des autres ».

Le procureur requiert trois ans de prison ferme contre Rémi M. en état de récidive légale et une peine identique contre T. Ridene, engagé militaire con-

sidéré comme le meneur « rusé et malin, à l'origine des altercations et du clenchement des hostilités ».

Après un long délibéré, le tribunal a condamné Rémi M. à trois ans de prison ferme avec sursis, mais l'épreuve et Tarak Ridene ont obtenu quinze mois ferme à deux mandats de dépôt pour deux.

Les intérêts civils en faveur des policiers blessés seront étudiés lors de l'audience du 1<sup>er</sup> avril prochain.

## Elections régionales

### POLITIQUE Lutte Ouvrière revendique une "voix dissonante"

## « Les travailleurs comptent plus que la Région »

### MEYTHET

« Nous voulons faire entendre une voix dissonante dans le ronron électoral. »

Et de fait, Nathalie Arthaud, porte-parole nationale de Lutte Ouvrière venue mardi

Arthaud. C'est donc sur la « colère du monde du travail » que la liste conduite par Jean-Paul Macé veut rassembler. Et sur ses grandes revendications : interdiction des licenciements, partage du travail, mise sous contrôle des entreprises.

